

RAPPORT N° 93/1-01
au Conseil Municipal

OBJET

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 1993

Je vous rappelle que le vote des taux des quatre taxes directes locales doit intervenir au plus tard le 15 mars de chaque année.

Je vous propose de reconduire en 1993 les taux des impôts directs locaux en vigueur en 1992, à savoir :

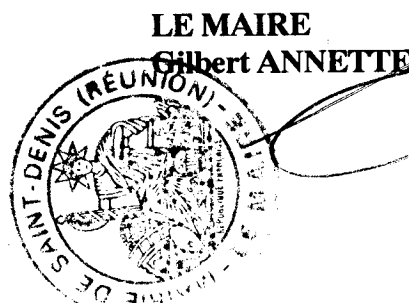
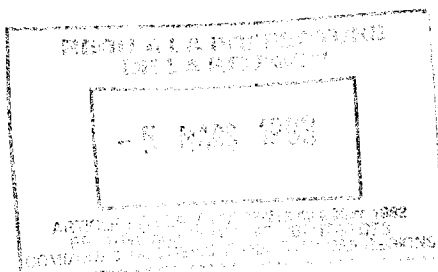
	TAUX 1993	TAUX 1992 p.mémoire
Taxe d'habitation	13,90 %	13,90 %
Foncier bâti	17,00 %	17,00 %
Foncier non bâti	18,14 %	18,14 %
Taxe professionnelle	11,28 %	11,28 %

A ce jour, les bases d'imposition au titre de 1993 n'ont pas encore été notifiées à la Commune par les Services Fiscaux.

En conséquence, le produit nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 1993, soit 225 500 000 F voté en séance du 12 décembre 1992 sera réajusté en fonction des taux qui doivent être votés en présente séance et des bases qui nous seront communiquées.

Ce réajustement nécessitera l'adoption par notre assemblée d'une décision budgétaire modificative qui sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 93/1-01
 du Conseil Municipal
 en séance du vendredi 26 février 1993

OBJET

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 1993

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/1-01 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN LIAT, Adjoint au Maire, présenté par au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

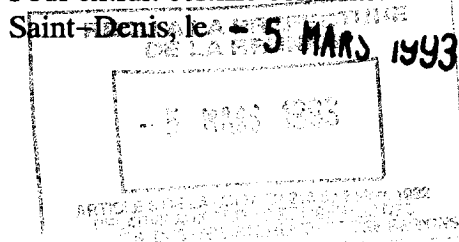
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
 (2 ABSTENTIONS ET 3 OPPOSITIONS
 DONT 1 VOTE PAR PROCURATION)

ARTICLE UNIQUE

Adopte les taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 1993 (reconduction des taux en vigueur en 1992), à savoir

	TAUX 1993	TAUX 1992 p.mémoire
Taxe d'habitation	13,90 %	13,90 %
Foncier bâti	17,00 %	17,00 %
Foncier non bâti	18,14 %	18,14 %
Taxe professionnelle	11,28 %	11,28 %

Pour extrait certifié conforme



LE MAIRE
 Gilbert ANNETTE